



100055 - La prise en charge d'orphelins non musulmans

question

Est-il permis d'assurer la prise en charge d'orphelins non musulmans issus de mères chrétiennes, hindoues, bouddhistes ou autres?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est permis d'assurer la prise en charge d'orphelins non musulmans à deux conditions. La première est qu'elle n'impacte pas négativement sur celle dûe aux musulmans. La deuxième est que les enfants concernés soient placés sous la protection de musulmans car s'ils demeurent auprès de leurs familles mécréantes ou chez les mécréants ou dans leurs institutions et centres, il n'est pas permis de les prendre en charge.

Cheikh Abdoullah ibn Djabrine (puisse Allah le protéger) a été interrogé en ces termes: «vous n'ignorez pas l'énorme récompense réservée à celui qui prend un orphelin en charge. Dans certains pays, il y a des comités ou institutions caritatives qui assurent la prise en charge des orphelins dans des sociétés où musulmans, chrétiens et d'autres cohabitent. Est-il permis dans ce cas de prendre en charge des enfants chrétiens pour réaliser les intérêts suivants:

1. Les convertir à l'islam.
2. Essayer d'influencer leurs familles dans le but de les attirer vers l'islam. Il faut savoir toutefois qu'il y a des orphelins musulmans pris en charge et d'autres qui n'en bénéficient pas.» Voici sa réponse: « il n'est pas permis de prendre en charge des orphelins chrétiens restés chez eux et au sein de leurs familles. Car, dans la plupart des cas, ils restent au sein des chrétiens après leur âge de majorité et conservent leur foi. Celui qui les aurait pris en charge n'aurait fait qu'aider des mécréants à perpétuer leur mécréance. Ce qui est tout à fait le contraire des intérêts des enfants chrétiens



déplacés et installés au sein des musulmans et sans lien avec les chrétiens. Ceux-là grandissent dans la religion de celui qui les prend en charge. En effet, l'on naît muni d'une nature pure que seule l'éducation change. Si on trouve des enfants musulmans orphelins dans certains pays où ils ont besoin de soutien, ils méritent mieux d'être appuyés que les enfants des chrétiens, des chiites rafidites, des soufis, des ibadhites et consort. Allah le sait mieux. Puisse Allah bénir et saluer Muhammad, sa famille et ses compagnons. Avis juridique consultatif n° 7907 extrait de son site.

Allah le sait mieux